

CQP Animateur soigneur assistant

RNCP4075 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Sans niveau – le positionnement dans le cadre de national des certifications professionnelles est non déterminé
Code(s) NSF	335, 212
Code(s) ROME	A1403, G1204
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Convention collective	3603 — Centres équestres
Date d'échéance	06/07/2013

Certificateur(s)

Commission Paritaire Nationale de la Formation Professionnelle et de l'Emploi (CPNE) Entreprises Equestres (CPNE-EE)

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

L'animateur soigneur assistant exerce le métier couramment appelé assistant, sous contrôle de l'enseignant titulaire du BEES équitation (brevet d'Etat d'éducateur sportif) ou du BPJEPS activités équestres (brevet professionnel de la jeunesse de l'éducation physique et sportive). Un titulaire du BEES, du BPJEPS ou GTE (pour la mention tourisme équestre) peut encadrer en situation professionnelle jusqu'à cinq titulaires du CQP animateur soigneur assistant.

D'une manière générale, l'animateur-soigneur assistant :

- accueille les publics, participe à l'animation d'une structure et à la promotion des activités
- participe à l'entretien des chevaux et des poneys, aux soins courants, à l'entretien du matériel et à la maintenance des installations et équipements
- travaille les équidés et contribue à valoriser la cavalerie
- participe à l'encadrement des pratiquants (sans autonomie complète) sous l'autorité d'un titulaire d'une qualification de niveau IV relative à la spécialité
- participe à l'organisation et à la gestion des activités.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Etre capable de : Mobiliser des connaissances liées à l'emploi des équidés et à l'encadrement des publics

Réaliser l'accueil du public et la maintenance liée aux activités équestres

Maîtriser les techniques professionnelles en équitation ou tourisme équestre liées à l'emploi et à la préparation des équidés

Encadrer un groupe de pratiquants dans le cadre d'une action d'animation, soit en équitation cheval, soit en équitation poney, soit en tourisme équestre

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les activités s'exercent dans le cadre d'associations ou d'entreprises relevant du secteur agricole depuis le 25 février 2005. Il s'agit le plus souvent de très petites entreprises (en moyenne, deux salariés) rares sont celles qui ont plus de 10 salariés. La plupart de ces structures développent uniquement une activité équestre, mais certaines sont multi-

sports ou sont liées à une activité d'élevage ou de commerce d'équidés.

Elles peuvent être indépendantes ou rattachées à un organisme : municipalité, Centre d'Aide par le Travail, Lycée Agricole, centre de vacances ou comité d'entreprise privé...

Généralement situées dans le champ agricole, certaines structures où l'activité équestre est secondaire sont cependant rattachées au régime général.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

L'animateur-soigneur assistant peut exercer sous 2 statuts différents : - salarié à durée indéterminée, à plein temps ou à temps partiel (à temps partiel, l'assistant moniteur exerce le plus souvent une autre activité professionnelle qui le laisse disponible pour les jours ouvrables au public consommateur de loisirs).

- salarié travailleur occasionnel : il est embauché à durée déterminée, pour une saison correspondant à une activité équestre précise dans une région donnée (exemples : saison estivale randonnées équestres ; saison vacances scolaires activités enfant).

Il exerce le plus souvent une autre activité professionnelle.

L'activité d'animateur-soigneur assistant est alors complémentaire sur le plan économique et peut donner lieu à un cumul successif d'emplois saisonnier dans la même année, dans le secteur de l'équitation. L'animateur-soigneur assistant est alors mobile.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 710 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en services aux personnes (21 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	A0X41 — Eleveurs · tension 3/5 (Modérée) V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	29 217
Jugés difficiles à recruter	46 %
Emplois saisonniers	58 %
Familles professionnelles (FAP)	A0X41 — Eleveurs V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Jury plénier répartition à parité au minimum deux représentants salariés, deux représentants employeurs et un représentant désigné par le Ministère des Sports.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 06/07/2013

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RNCP19454

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

www.cpne-ee.org Pour toute question : infi@cpne-ee.org
<http://www.cpne-ee.org>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/4075/>